FAMILLES RURALES AVOUDREY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 19 GRANDE RUE – 25 690 AVOUDREY

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

AG

FAMILLES RURALES AVOUDREY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 19 GRANDE RUE – 25 690 AVOUDREY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

AG

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note des faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de plan comptable.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré,
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée Signataire

Signé par Alexine Goux
Le 30 avr. 2026

AGILIANCE doc_YyQ
tx_wZA42e86QPn3

AG

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	37 160 €	21 849 €	15 311 €	3 552 €	Report à nx association	92 596 €	92 454 €
					Resultat sous contrôle Avoudrey	50 297 €	45 327 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			0 €
					Subvention d'équipement	14 433 €	
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-4 145 €	5 112 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**37 160 €**	**21 849 €**	**15 311 €**	**3 552 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**153 180 €**	**142 893 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	2 899 €	1 970 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	23 935 €	3 544 €	20 391 €	21 581 €	Dettes fournisseurs	23 108 €	36 046 €
Autres créances diverses	59 537 €		59 537 €	30 443 €	Autres dettes diverses	1 595 €	1 400 €
					Dettes fiscales et sociales	39 882 €	35 128 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	132 076 €		132 076 €	165 825 €	Pdt constatés d'avance	7 182 €	4 885 €
Charges constatées d'avance	531 €		531 €	922 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**216 079 €**	**3 544 €**	**212 534 €**	**218 771 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**74 665 €**	**79 430 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**253 239 €**	**25 393 €**	**227 845 €**	**222 322 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**227 845 €**	**222 322 €**

AG

Familles Rurales AVOUDREY

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 640,00 €	1 560,00 €
Cotisations différents échelons	1 640,00 €	1 560,00 €
Ventes de biens et de services	187 063,76 €	177 478,51 €
Participation des familles	166 212,11 €	164 632,03 €
Participations diverses	18 895,96 €	12 530,81 €
Part. associations MAD personnel	1 915,69 €	295,67 €
Vente de marchandises	40,00 €	20,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	151 914,99 €	138 052,37 €
Subvention CAF Bonus Territoire	50 678,40 €	47 376,95 €
Subvention CAF MSA PSO	23 042,65 €	23 605,27 €
Subvention CAF MSA PSU	78 193,94 €	67 070,15 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	142 643,99 €	143 109,22 €
Subventions CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions communales	142 643,99 €	143 109,22 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	727,68 €	2 990,97 €
Quote part de sub. equipement	547,39 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	180,29 €	2 990,97 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	226,81 €	183,02 €
Produits divers de gestion courante	95,22 €	51,92 €
UDAF Fds special	131,59 €	131,10 €
Total I	484 217,23 €	463 374,09 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 627,80 €	1 555,20 €
Cotisations différents échelons.	1 627,80 €	1 555,20 €
Achats	26 626,58 €	35 560,06 €
Alimentation Boisson	15 293,16 €	13 208,60 €
Fournitures d'activites	2 000,00 €	2 382,90 €
Fournitures d'entretien	4 070,62 €	6 772,95 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	20,00 €	88,30 €
Fournitures diverses	3 565,43 €	13 107,31 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Couches	1 677,37 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	132 715,94 €	120 083,73 €
Sous traitance repas	54 131,49 €	55 980,62 €

Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	489,60 €	669,60 €
MAD locaux	13 500,00 €	13 500,00 €
Entretien et réparation	3 845,94 €	3 114,41 €
Prime d'assurance	420,55 €	409,57 €
Services extérieurs divers	76,00 €	76,00 €
MAD du personnel	29 631,04 €	22 915,92 €
Programme pedagogique	4 123,37 €	1 918,60 €
Honoraires	16 988,50 €	14 827,46 €
Transports	2 813,90 €	1 537,03 €
Hebergement	1 085,30 €	462,65 €
Reception restauration	334,49 €	18,10 €
Frais de deplacement	1 428,16 €	596,50 €
Frais de structure divers	3 847,60 €	4 057,27 €
Impôts, taxes et versements assimilés	98,01 €	0,00 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	98,01 €	0,00 €
Salaires et traitements	322 986,95 €	295 575,92 €
Rémunération du personnel	311 437,55 €	285 930,04 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 670,40 €	1 633,20 €
Formation du personnel	9 879,00 €	8 012,68 €
Dotations aux amortissements et provisions	5 500,01 €	4 701,83 €
Dotation aux amortissements	3 285,01 €	2 507,43 €
Provision charges et risques divers	1 286,80 €	1 239,57 €
Provisions depart en retraite	928,20 €	954,83 €
	0,00 €	0,00 €
Autres charges	12,02 €	340,74 €
Charges diverses de gestion courantes	12,02 €	18,32 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	322,42 €
Cotisation UDAF	0,00 €	0
Total II	489 567,31 €	457 817,48 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-5 350,08 €**	**5 556,61 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 204,63 €	1 650,20 €
Total III	1 204,63 €	1 650,20 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 204,63 €**	**1 650,20 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-4 145,45 €**	**7 206,81 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	4 637,41 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	0,00 €	4 637,41 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	6 731,99 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	0,00 €	6 731,99 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**-2 094,58 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**485 421,86 €**	**469 661,70 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**489 567,31 €**	**464 549,47 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-4 145,45 €**	**5 112,23 €**
		0,00 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		

	Prestations en nature		0,00 €
	Bénévolat	4 752,00 €	1 758,00 €
Total		**4 752,00 €**	**1 758,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Mise à disposition gratuite de locaux		0,00 €
	Prestations en nature		0,00 €
	Personnel bénévole	4 752,00 €	1 758,00 €
Total		**4 752,00 €**	**1 758,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 24/02/2026

Nom et Qualité du signataire :

Anne Lise Pierre

AG

Familles Rurales AVOUDREY

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	-4 145 €
Total du bilan	227 845 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales AVOUDREY est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :
- les activités de l'association sont financées en partie par les usagers
- par la contribution des communes et la CAF

l'accueil de loisirs et la crèche exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification du plan comptable
Congé maternité d'une salariée suivi d'un congé parental

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	141,45 €
- Report à nouveau Cmne Avoudrey	4 970,78 €
Total Résultat 2024	**5 112,23 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 424,31 €	15 044,40 €	- €	17 468,71 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	7 061,24 €	- €	697,50 €	6 363,74 €
Mobilier	7 610,38 €	- €	- €	7 610,38 €
Matériel	5 716,99 €	- €	- €	5 716,99 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	22 812,92 €	15 044,40 €	697,50 €	37 159,82 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 424,31 €	1 096,68 €	- €	3 520,99 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	6 348,57 €	457,68 €	697,50 €	6 108,75 €
Mobilier	6 459,47 €	786,17 €	- €	7 245,64 €
Matériel	4 029,02 €	944,48 €	- €	4 973,50 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	19 261,37 €	3 285,01 €	697,50 €	21 848,88 €

AG

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	23 934,98 €	20 390,98 €	3 544,00 €	- €
Etat et organismes publiques	56 013,15 €	56 013,15 €	- €	- €
Collectivités locales	2 733,00 €	2 733,00 €	- €	- €
Autres créances	790,80 €	790,80 €	- €	- €
Sous Total	***83 471,93 €***	***79 927,93 €***	***3 544,00 €***	**- €**
Charges constatées d'avance	531,25 €	531,25 €		
Total créances	**84 003,18 €**	**80 459,18 €**	**3 544,00 €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**531,25 €**
Maintenance info et licences info 2024	130,63 €
location	122 €
Couches	278 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	2 437,95 €	1 286,80 €	180,29 €	3 544,46 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	2 437,95 €	**1 286,80 €**	**180,29 €**	**3 544,46 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque				- €
Provision retraite	1 970,30 €	2 898,50 €	1 970,30 €	2 898,50 €
	1 970,30 €	**2 898,50 €**	**1 970,30 €**	**2 898,50 €**

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	- €	14 980,00 €	- €	14 980,00 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	14 980,00 €	- €	14 980,00 €

Néant

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	- €	- €	547,39 €	- 547,39 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	547,39 €	- 547,39 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	23 108,00 €	23 108,00 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 456,61 €	1 456,61 €	- €	- €
Dettes Usagers	138,21 €	138,21 €	- €	- €
Dettes Personnel	20 081,62 €	20 081,62 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	19 800,14 €	19 800,14 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**64 584,58 €**	**64 584,58 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**64 584,58 €**	**64 584,58 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	7 182,00 €	7 182,00 €		
TOTAL GENERAL	**71 766,58 €**	**71 766,58 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**7 182 €**
Participations Familles Danse Janvier à Juin 2026	7 182 €

Factures Non Parvenues	**5 661 €**
Téléphone	24 €
Honoraires CAC	3 840 €
Professeur sport	570 €
Boulangerie	223 €
MAD 2025	916 €
SYNERGIE	38 €
Solde dématerialisation	50 €

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aux comptes 2

AG

Honoraires afférents à la certification des comptes	4 000 €	
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	
Total	4 000 €	

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Report à nouveaux	92 596,00 €			92 596,00 €
Resultat sous contrôle Financeur	50 297,00 €			50 297,00 €
Subvention d'investissement		14 980,00 €		14 980,00 €
Amortissement subvention équipement			547,39 €	- 547,39 €
Résultat de l'exercice			4 145,00 €	- 4 145,00 €
	142 893,00 €	14 980,00 €	4 692,39 €	153 180,61 €

AG

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	82	18,90 €	1 549,80 €
Cotisation association locale	82	1,10 €	90,20 €
			- €
		20,00 €	**1 640,00 €**

Quote part subvention investissement viré au résultat	**547 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,31	0,31
TOTAL	**10,31**	**0,31**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années d'un montant de 2898,50€

10 PROJECTIONS 2026

Projets de voyage autofinancé pour les ados été 2026
Micro-crêche : Projet amenagement intérieur d'une salle d'eau

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	166 212,11 €
CAF	151 914,99 €
MSA	- €
Communes	142 643,99 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	0,00 €
	460 771,09 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

Les bénévoles sont présents pour organiser des activitées danses, vide grenier…
cela représente 400 h de bénévolat soit l'équivalent en salaire chargé de 4752€

AG